



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maîche

**n°2022 - 028**

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**SEANCE du 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 30, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 21 juin, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de juin.

**Membres en exercice : 19**      **Secrétaire de séance :** Madame Christine TREDANT

**Présents : 17**      Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL, Christine TREDANT.

**Absents excusés : 2**      Justin MARGUERON, Jean-Charles JACOULOT

**Procurations : 1**      Justin MARGUERON donne procuration à Anthony MERIQUE

**Délibération n°2022 - 028 :**

*Objet : Validation de l'acceptation provisoire de donation de 5 000.00 € avec exonération de droits des « amis de la chapelle du Plain » pour la réfection de la chapelle Saint-Roch*

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une donation a été consentie par l'association « les Amis de la Chapelle du Plain » à la condition d'attribuer ce montant à la rénovation de la Chapelle Saint-Roch du Prélôt.

Il informe l'Assemblée qu'un chèque d'un montant de 5 000.00 € a été transmis à la municipalité par l'association en date du 10 mai 2022 à la suite de quoi Monsieur le Maire a pris une décision d'acceptation provisoire pour permettre au trésorier de l'encaisser sans attendre.

En outre, les services des impôts ont informé la municipalité que cette donation est totalement exonérée de droits au titre des impôts.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide à l'unanimité de valider l'acceptation provisoire de donation de 5 000.00 € avec exonération de droits des « amis de la chapelle du Plain » pour la réfection de la chapelle Saint-Roch.

**Suffrages exprimés : 18**      **Pour : 18**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 01/07/2022  
Reçu en préfecture le 01/07/2022  
Affiché le 01/07/2022  
ID : 025-212501936-20220630-2022\_028-DE

Anthony MERIQUE,



Maire de Damprichard.